

DELIBERATION N°2017.2-02

Le conseil d'administration de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans sa séance du 27 juin 2017,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-4, R. 1313-14, 9°, L. 1451-4 et R. 1451-10 et suivants ;

Vu le projet de décision modificative de l'organisation générale de l'Agence,

Vu l'avis du comité de technique en date du 14 juin 2017,

Après avoir entendu la présentation du directeur général,

délibère ce qui suit

Article 1 :

Le projet de décision de l'organisation générale de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 :

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération est publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Anses.

Certifié exact à Maisons-Alfort, le 27 juin 2017

Pour le conseil d'administration
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail :
Le président,

Luc DEREPA